

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.
WILAYA DE BEJAIA.
DAIRA DE KHERRATA.
COMMUNE DE KHERRATA.
MATRICULE FISCAL N°:00000094906449108322.
N° : 05 /2026.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
D'UN MARCHE.

Conformément aux dispositions des articles N°46 du loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et N°65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de kherrata, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2026 du 30/06/2026 publié dans la presse écrite : اصداء الملاعب et Algérie confluences en date du 02/07/2026, le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) en arabe et français la semaine du 12 au 18 juillet 2026, la presse électronique : fildalgerie et elmoudjaz.dz en date du 09/07/2026 relatif au projet : **Suivi et travaux d'achèvement au niveau de la mosquée au lieu dit Boumezrague Village Djermouna commune de kherrata . Lot N°02 : Travaux d'achèvement.**

Qu'à l'issue d'ouverture des plis et d'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ,séance d'ouverture des plis en date du 12/07/2026 procès - verbal N°38/2026 et séance d'évaluation des offres en date du 16/07/2026 procès-verbal N°26/2026, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise ci - après désigné selon les critères d'évaluation des offres prévues au cahier des charges.

Désignation du projet et l'entreprise.	Montant de l'offre en TTC.	Délai de réalisation.	Note de l'offre technique.	Offre financière.
Projet : Suivi et travaux d'achèvement au niveau de la mosquée au lieu dit Boumezrague Village Djermouna commune de kherrata . Lot N°02 : Travaux d'achèvement. SOUMANI ABDELOUHAB ETB TCE Djermouna Akheroub Cne Kherrata W Bejaia NIF :17606440138517000600	12.920.425.00 DA.	Deux mois et quinze jours (2.15)	25/50 points.	Offre Unique..

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre techniques et financière sont invités à se rapprocher au bureau du marché public de la commune au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Conformément aux dispositions des articles N°56 et 101 du loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et N° 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré, peut introduire son recours dans les dix (10) jours, à compter de la première date de parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et sur le portail électronique des marchés publics ainsi que la presse écrite ou la presse électronique auprès de la commission communale des marchés publics.